

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept janvier
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la
présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 22/01/2021

Présents : **Leigh FAULKNER, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Maxime LE HUNG, , Catherine MOULIN , Régis MOREL, Françoise ROMANET,**

Absents : **Alain DETOLLE Victoire BEAUJOU, Mathilde HOUZE, Noémie SERRU,**

M DETOLLE donne pouvoir à Mme MOULIN
Mme BEAUJOU donne pouvoir à Mme ROMANET
Mme HOUZE donne pouvoir à Mme FAULKNER
Mme SERRU donne pouvoir à Mme MOULIN



Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2021/10 : création de poste pour modification de la fiche de poste d'un agent de la Binhata

Madame la Maire explique que dans le cadre de l'embauche d'un troisième agent à la Binhata, prévue et repoussée suite notamment à la crise sanitaire et au manque de perspectives sur la saison estivale 2020, il est prévu de réorganiser le service. À ce jour, chacun des deux agents est employé sur deux contrats à mi-temps (un mi-temps technique et un mi-temps administratif). Afin de pouvoir redéployer les missions de Mme Desnoyer sur les tâches administratives, il est nécessaire de créer un poste d'agent administratif à temps complet en lieu et place du poste d'agent administratif à temps non complet ouvert actuellement. Un appel à candidature sera très prochainement ouvert pour pouvoir le poste d'agent technique à temps non complet qui sera ainsi libéré.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet en lieu et place du poste d'agent administratif à temps non complet (mi -temps) ouvert actuellement, ceci à compter du 15 février 2021 et autorise Mme la Maire à saisir la CTP pour la suppression du poste du poste d'agent administratif à temps non complet (mi -temps)

À Faux la Montagne, le 9/02/2021
La Maire
C. MOULIN

